

COMITE SYNDICAL

PROCES-VERBAL du mercredi 13 mars 2024 à Voreppe

Validation du procès-verbal du 8 novembre 2023

1 – Amendement n° 1 : Modification des contributions statutaires des Départements pour l'année 2024

**2 – Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024
Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse**

**3 – Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024
Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse**

**4 – Protection sociale complémentaire prévoyance – mandat au
Centre de Gestion de l'Isère**

**5 – Élections des représentants des 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} collèges au
Bureau syndical**

QUESTIONS DIVERSES

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants à ce comité syndical et les remercie de leur présence.

Il laisse la parole à Luc REMOND, maire de Voreppe qui nous accueille dans cette salle de l'Arrosoir.

Luc REMOND souhaite la bienvenue aux délégués du Parc.

Il rappelle que la commune de Voreppe est adhérente au Syndicat depuis sa création en 1995, il félicite le Parc de son agrandissement de 57 à 72 communes, ce qui montre bien une dynamique qui s'est développée autour de ce massif de Chartreuse qui nous uni tous. Le Parc prend de plus en plus de place dans nos actions, autour de la charte, comme Tepos, Leader, la mobilité, l'agriculture, la forêt, l'eau, le climat, l'énergie, la biodiversité... et les végétaux avec par exemple ces arbres qui ont été distribués aux communes.

Voreppe est actuellement en lien avec le Parc pour la phase finale du PAEN (Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels), où les ¾ de la commune est couverte par ce PAEN, ce qui la protège par des actions fortes. La commune s'engage aussi pour les églises avec des souscriptions auprès de la Fondation du Patrimoine.

Il remercie le Parc pour tous ces engagements et cette identité qu'il a développés et auquel il est très attaché.

Le Président constate le quorum et donne lecture des pouvoirs et des excusés.

Il procède à la validation du procès-verbal du comité syndical du 08/11/2023 : les membres du comité n'émettant pas de réserve, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1 – AMENDEMENT N° 1 : MODIFICATION DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES DES DEPARTEMENTS POUR L'ANNEE 2024

Point présenté par Céline DOLGOPYATOFF BURLET Vice-présidente déléguée à l'administration et aux finances.

Les Départements se sont entendus pour rééquilibrer leurs contributions statutaires afin que celles-ci soient cohérentes en fonction du nombre de Communes Iséroises et Savoyardes. L'extension du périmètre du Parc, dont la majeure partie est en Savoie, avait mis en exergue un déséquilibre.

Evolution des contributions statutaires des Départements pour 2024

La contribution statutaires des Départements pour 2024 s'établit comme suit :

- 198 210 € pour le Département de l'Isère,
- 118 240 € pour le Département de la Savoie.

Ce rééquilibrage ne modifie en rien le montant total des contributions statutaires des Départements, soit 316 450 €.

Par ailleurs, le Département de l'Isère, affirmant ainsi résolument son soutien au Parc de Chartreuse, a décidé de maintenir le montant de sa participation habituelle, en augmentant le soutien du Département au programme d'actions du Parc à hauteur de 38 000 €.

La synthèse globale du débat d'orientations budgétaires 2024 s'équilibre à hauteur de 2 449 684 €.

Le Président tient à remercier les délégués des Départements pour leur efforts.

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***De valider l'amendement n° 1 modifiant la contribution statutaires des Départements pour 2024***

Votants (en voix) : 105
Exprimés (en voix) : 105
Pour : 105
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

2 – BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Points présentés par Céline DOLGOPYATOFF BURLET Vice-présidente déléguée à l'administration et aux finances.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEE 2024

Les orientations pour 2024 sont dans la continuité de la politique menée depuis plusieurs années :

- Poursuivre et amplifier le soutien du Parc aux acteurs du territoire.
- Terminer la construction de la Maison du Parc.

Orientation 1 : Une action du Parc au bénéfice du territoire

En 2024, le Parc de Chartreuse apportera un soutien financier prévisionnel au territoire de **1 713 572€**.

a/ Les Financements mobilisables en 2024

Les contributions statutaires :

Le territoire

Il s'agit des communes, intercommunalités et villes portes du Parc. Conformément à la modification statutaire approuvée par le Comité Syndical du 8/11/2023, le territoire doit apporter 20% du montant total des cotisations. Cette modification impose, comme cela a été discuté lors du Comité Syndical, une évolution de la valeur de base servant au calcul des cotisations.

Aussi, il est proposé au Comité Syndical d'augmenter la valeur de base de la cotisation à 0.65 € par habitant.

L'apport du territoire s'élèvera ainsi à 313 000 € pour l'année 2024.

La Région et les Départements de l'Isère et de la Savoie :

En application de la modification statutaire du 8 novembre 2023, le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes et les Départements de l'Isère et de la Savoie apportent 80% de la contribution statutaire totale.

Les discussions en cours avec nos partenaires pourront faire évoluer leurs contributions statutaires. Elles ont déjà conduit à un rééquilibrage des cotisations entre les 2 Départements au regard du nombre de communes de leur territoire respectif dans le territoire de la nouvelle Charte :

Les cotisations des Départements évoluent ainsi :

Département de l'Isère : baisse de 236 394 € à 198 210 € compensée par une augmentation de sa participation au programme d'action.

Département de la Savoie : hausse de 80 056 € à 118 240 € en lien avec l'augmentation du nombre de communes dans le nouveau périmètre.

La participation du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes reste stable à 756 461 €.

Les autres participations de nos financeurs

Région Auvergne Rhône Alpes

Pour ce qui concerne les actions qui, par nature, relèvent du fonctionnement, l'enveloppe annuelle est maintenue à son niveau actuel soit 111 445 €. Pour ce qui concerne l'investissement, elle n'est

pas encore connue mais elle sera a priori moins importante que celle obtenue dans le cadre de la convention pluriannuelle précédente.

Les Département de l'Isère et de la Savoie

A leur contribution statutaire, s'ajoute une participation financière spécifique aux actions du territoire.

Etat

En 2024, la Dotation de l'Etat s'établira comme en 2023 à 130 000 € contre 100 000 € les années précédentes.

A cette dotation, s'ajoute une contribution au programme d'actions à hauteur de 20 000 €.

Autres financements mobilisés par le Parc au bénéfice du territoire

Le Parc porte actuellement 4 programmes pour le soutien au territoire :

- Un programme LEADER sur le thème suivant : « améliorer la qualité de vie et d'accueil pour un territoire résilient ». Cette candidature portée par le Parc de Chartreuse, s'étend sur 320 communes, sur 3 départements (Isère, Savoie, Haute Savoie) et 13 EPCI. L'enveloppe allouée au territoire est de 4,5 M€ pour la période 2023-2027.
- Un contrat espace valléen pour la destination Chartreuse qui court jusqu'en 2027 pour une enveloppe estimative de 1.5 M€.
- Un Plan Pastoral Territorial représentant 400 000 € de subventions sur 5 ans.
- Un Plan Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) représentant 1,7 M€ pour les agriculteurs du territoire sur la période 2023-2027.

Outre ces programmes, le Parc a mobilisé :

- Une subvention sur la mobilité (Avenir Montagne Mobilité) sur 3 ans représentant 129 600 € de financement,
- Deux subventions du « fonds Vert » : une subvention sur la transition énergétique à hauteur de 76 000 €, et, une, sur le tourisme, pour un montant de 64 023 € permettant notamment le déploiement d'un outil de promotion de la randonnée de la Destination Chartreuse.

b/ La traduction financière du soutien au territoire

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, charges financières incluses, s'établissent de manière prévisionnelle à 736 112 € contre 730 460 € en 2023, soit une quasi-stabilité, due au non remplacement ou au décalage dans le temps de remplacement d'agents.

Des moyens financiers directs alloués au territoire à hauteur de 1 713 572 €.

En 2024, **70% du budget** sera dédié à l'accompagnement du territoire. Cela représentera une somme globale 1 713 572 € en 2024 soit **+ 14.3 %** par rapport à l'année dernière (1 498 885 €).

Le soutien au territoire s'organise en deux axes d'intervention :

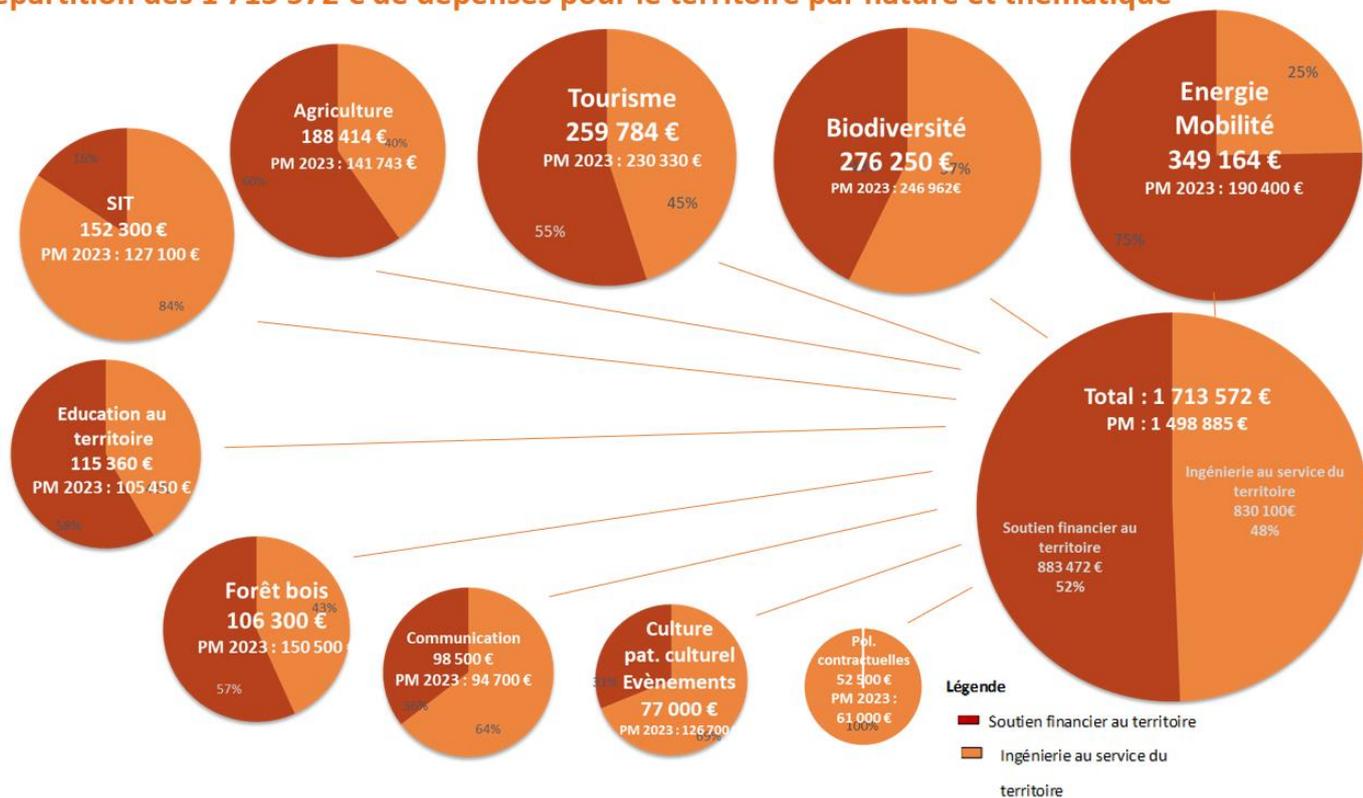
- L'**ingénierie** technique (le travail d'animation de l'équipe technique auprès des acteurs du territoire) : le niveau reste proche de celui de 2023, à hauteur de 830 100 € en 2024 contre 835 200 € en 2023.
- Le **soutien financier** au territoire (en fonctionnement et en investissement) s'établit à 883 472 €, notamment dû à des actions d'investissement qui seront financées par le fonds vert.

Vous trouverez ci-après le détail par thématique des 1 713 572 € mobilisés en 2024 pour le territoire.

Comme pour les années précédentes, les thématiques énergie, biodiversité et tourisme sont prépondérantes.

Pour les actions qui feront l'objet de demandes de financement en 2024, il convient de se référer à la liste du programme 2024.

Répartition des 1 713 572 € de dépenses pour le territoire par nature et thématique



Ci-après la synthèse globale du débat d'orientations budgétaires 2024 qui s'équilibre à hauteur de 2 449 684 €.

SYNTHESE GLOBALE

| DEPENSES | DOB 2023 | DOB 2024 | RECETTES | DOB 2023 | DOB 2024 |
|--|--------------------|--------------------|---|--------------------|--------------------|
| | | | Participations statutaires | 1 309 911 € | 1 385 911 € |
| Dépenses affectées au fonctionnement | 730 460 € | 736 112 € | Région Auvergne Rhône Alpes | 756 461 € | 756 461 € |
| Frais de personnel | 350 460 € | 339 000 € | Département de l'Isère | 236 394 € | 198 210 € |
| Frais généraux (y compris charges financières) | 355 000 € | 372 112 € | Département de la Savoie | 80 056 € | 118 240 € |
| Cotisations divers organismes | 25 000 € | 25 000 € | Territoire (communes, intercommunalités, villes portes) | 237 000 € | 313 000 € |
| Dépenses affectées au territoire | 1 498 885 € | 1 713 572 € | | | |
| Dont Ingénierie au service du territoire | 835 200 € | 830 100 € | Autres participations et subventions (Région, CD 38, CD 73, Etat, Europe ...) | 773 989 € | 933 773 € |
| Dont accompagnement financier du territoire | 663 685 € | 883 472 € | | | |
| | | | Dotation de l'Etat | 130 000 € | 130 000 € |
| | | | Prélèvement sur excédent antérieur | 15 445 € | 0 € |
| TOTAL GLOBAL | 2 229 345 € | 2 449 684 € | TOTAL GLOBAL | 2 229 345 € | 2 449 684 € |

Orientation 2 : La construction de la Maison du Parc

a/ L'aspect « travaux »

La Maison du Parc est implantée en cœur de village. Le bâtiment abritera les locaux du Parc mais aussi ceux de l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse, avec des parties mutualisées entre les deux structures. Les travaux ont commencé en juin 2022, se sont poursuivis tout au long de l'année 2023. La livraison est prévue pour le mois de juin 2024.

b/ L'aspect financier du projet

Pour mémoire, le Parc a obtenu des subventions à hauteur de 80% du plan de financement prévisionnel du projet. Il assurera l'autofinancement sur son budget propre (excédents capitalisés depuis un certain nombre d'années pour réaliser ce gros projet).

Dans la phase de réalisation des travaux et dans l'attente du remboursement du FCTVA et des subventions qui sont versées une fois les dépenses réalisées, le Parc a recours à un prêt à court

terme (2 ans) avec remboursement in fine – prêt engendrant des charges financières de l'ordre de 35 000 € par an sur deux ans (mars 2023 - mars 2025)

Pour rappel, le Parc n'a pas de dette autre que ce prêt qui sera remboursé en une fois. Ainsi, à compter de mi 2025, l'encours de la dette sera à nouveau à 0.

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget principal du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse.

COTISATION STATUTAIRE - FIXATION DE LA VALEUR DE BASE

Les contributions statutaires du territoire :

Il s'agit des contributions des Communes, des Intercommunalités et des Villes portes du Parc. Conformément à la modification statutaire approuvée par le Comité Syndical du 8/11/2023, le territoire doit apporter 20% du montant total des cotisations. Cette modification impose, comme cela a été discuté lors du Comité Syndical, une évolution de la valeur de base servant au calcul des cotisations.

Aussi, il est proposé au Comité Syndical d'augmenter la valeur de base de la cotisation à 0.65€ par habitant. L'apport du territoire s'élèvera ainsi à 313 000 € pour l'année 2024.

L'évolution des cotisations permettrait de conserver l'équipe d'ingénierie et d'amplifier le soutien du Parc au territoire.

Le Président rappelle que la cotisation n'a pas augmenté depuis 15 ans.

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- **De valider le montant de la valeur de base servant au calcul des cotisations à 0.65 €.**

Votants (en voix) : 105

Exprimés (en voix) : 105

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

LISTE DES ACTIONS - PROGRAMMATION 2024

Le Président présente aux membres du Comité syndical le projet de programmation pour l'année 2024 tel que défini ci-après et tel qu'il découle du programme prévisionnel d'activités du Parc :

| |
|---|
| Liste des actions - Programmation 2024 |
|---|

Axe 1 : Une Chartreuse multifacette : un territoire préalpin qui cultive ses singularités

1.1 Préserver une mosaïque de paysages vivants

Soutien aux projets pédagogiques (découverte de l'agriculture, de la forêt, botanistes en herbe)

Signalement des Pépites de Chartreuse

1.2 Préserver et renforcer la biodiversité du territoire

Programme rivières sauvages : Travaux de restauration des berges du Guiers Mort par une méthode innovante d'éradication de la renouée du Japon (Tranche 3/3) et renouvellement du label Animation et Gestion des sites Natura 2000
Protection des pelouses du Charmant Som
Redécouverte du patrimoine maraîcher, fruitier et ornemental de Chartreuse
Soutien aux projets pédagogiques (prises de vue buissonnière, découverte de la RN ...)
Déployer une vision globale de la ressource en eau à l'échelle du massif de Chartreuse

1.3 Valoriser durablement les patrimoines et ressources

Soutien aux projets pédagogiques 1^{er} degré, 2nd degré et hors temps scolaires (le Parc de Chartreuse d'hier à aujourd'hui)

1.4 Accroître la valeur ajoutée territoriale des activités économiques

Mettre en œuvre le plan pastoral et accompagner les enjeux pastoraux
Organiser des actions visant à valoriser la filière laine locale
Soutien à la construction de bâtiments d'activité en bois de Chartreuse
Mise en œuvre du programme espace valléen de la Destination Chartreuse
Refonte du Carto guide balades et randonnées en Chartreuse
Déploiement d'un outil de gestion mutualisé des itinéraires PDIPR en Chartreuse (géotreck)
Développement de la filière équestre en Chartreuse : mise en marché de la filière équestre, faire du PNR de Chartreuse une destination remarquable du tourisme équestre (implantation d'équipements équestres sur le massif ...)
Formation des hébergeurs : itinérances, accueil à la nuitée
Mise en œuvre du programme européen LEADER
Développer une signalétique spécifique à destination des producteurs fermiers du territoire
Sensibiliser le grand public et les scolaires à la gestion forestière et au bois
Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances
Soutien aux projets pédagogiques 1^{er} degré, 2nd degré et hors temps scolaires (séjours classes Parc, échanges scolaires)

Axe 2 : Une Chartreuse en harmonie : un territoire de solidarités entre l'Homme et la nature

2.1 Promouvoir un urbanisme économe et des formes architecturales intégrées préservant les ressources et la qualité des paysages

Etude d'aménagement du Vallon du Monastère

2.2 Garantir la fonctionnalité écologique à toutes les échelles du territoire

Animer et gérer la Charte Forestière de Territoire
Etude environnementale du Cirque de Saint-Même

2.4 Favoriser une alimentation locale et de qualité aux habitants

Appuyer la stratégie alimentaire du Parc naturel régional de Chartreuse, un levier pour accompagner les transitions sociétales auprès des habitants et des acteurs agricoles et alimentaires du massif
Créer un espace mutualisé de transformation pour le citoyen (Maîtrise d'ouvrage : AADEC)
Accompagner la promotion des produits agricoles et favoriser leur accès pour tous
Créer une Bande Dessinée sur l'agriculture et la transition alimentaire

Axe 3 : Une Chartreuse en transitions : un territoire fertile pour de multiples transitions

3.1 Tendre vers un territoire à énergie positive

Animation transition énergétique
Soutien à la rénovation énergétique du patrimoine public : rénovation de l'éclairage public
Accompagnement technique des acteurs du territoire à la sobriété énergétique
Massification de la gestion plus durable de l'éclairage nocturne auprès des différents acteurs

Réflexion sur la sobriété énergétique, en lien avec les « silhouettes villageoises »

Développement du solaire

Soutien aux projets pédagogiques 1^{er} degré, 2nd degré et hors temps scolaires (ma quête d'écoconstruction ...)

3.2 Renforcer la résilience du territoire au changement climatique

Déploiement de l'outil pédagogique « Climat paysage + 2° C » avec le Pays Voironnais

Réflexion sur la végétalisation des espaces publics

Soutien aux projets pédagogiques 1^{er}, 2nd degré et hors temps scolaires liés au changement climatique

Démarche Concert'eau : méthodologie d'élaboration concertée de stratégie de gestion territoriale participative des tensions sur la ressource en eau en contexte de changement climatique dans les PNR montagnards

Mise en œuvre du Projet Agro Environnemental et Climatique Chartreuse (animation, coordination du PAEC, expertises ...)

3.3 Développer des modes de déplacement alternatif à l'utilisation individuelle de la voiture

Soutien aux projets pédagogiques 1^{er} degré, 2nd degré et hors temps scolaires (Mobilité en Chartreuse, Savoir Rouler à Vélo en Chartreuse)

Mise en œuvre de l'AMI mobilité : Des solutions de mobilité à (ré)inventer pour un massif plus accessible ...

3.5 Accompagner de nouvelles formes de travail, d'activités et de vivre ensemble

Valoriser le métier d'éleveur par une approche sensible : introduction à une démarche

« recherche-crédation » (Maîtrise d'ouvrage La Bonne Fabrique)

Soutien aux projets pédagogiques 1^{er} degré, 2nd degré et hors temps scolaires (Sport et nature, alimentation santé et usages du bois ...)

PRESENTATION DE QUELQUES ACTIONS DU PROGRAMME D'ACTIVITE 2024 :

Sophie ROY : exposition paysages à +2° et ACTEE 2 (audits énergétiques à destination des communes)

Noémie BIOLLAZ : Moby à l'école et autopartage (mise à disposition d'un véhicule)

Sylvène GRANDJEAN : Graines de Rivières Sauvages

Emmanuelle VIN : Plan Local d'Education Artistique et Culturelle

Laure BELMONT : Redécouverte du patrimoine végétal cultivé et étude environnementale du Cirque de St Même

Laurent FILLION : Encourager les pratiques agricoles au service de l'environnement

Gaëtan PASCAL : La Montagne Respect !

Mathieu GAVEND : Avant/après chantiers sur les voies communales et Application sur les Obligations Légales de Débroussaillage

Déborah BARTHELET : Contrat Valléen et nouveaux topoguides de la FFRP

Marion HEZARD : LEADER 2023/2027, le Parc porteur du programme

Suzanne FORET: Nouvelles vidéos « Dans les pas des scientifiques » et Enquête sur la Réserve Naturelle

Sophie MADELRIEUX Co-présidente du Conseil scientifique

- *Vu les objectifs définis par la Charte du Parc,*
- *Vu la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024,*
- *Vu la présentation du programme d'activités 2024,*

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- **D'approuver la liste des opérations et activités présentées, sachant que celles-ci sont :**
 - soit portées par le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,
 - soit portées par les maîtres d'ouvrages autres (communes, communautés de communes, associations ...),
- **De valider l'engagement du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse à réaliser ces opérations et activités,**
- **De mandater le Président pour solliciter les financeurs,**
- **D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre des actions et activités ci-dessus défini.**

Votants (en voix) : 105

Exprimés (en voix) : 105

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

3 – BUDGET ANNEXE DE LA RESERVE NATURELLE

Points présentés par Dominique CLOUZEAU, Vice-présidente déléguée à la biodiversité et aux espaces sensibles.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEE 2024

Pour l'année 2024, le travail de la Réserve naturelle s'organisera, comme les années précédentes, autour de 5 axes :

- Sensibilisation, Education, Communication
- Patrimoine biotique (faune, flore)
- Patrimoine abiotique (géopatrimoine, climat, histoire)
- Contributions aux réseaux (RNF...),
- Elaboration de stratégies, travail sur les thématiques transversales (Plan de gestion, Charte, PPT...)

Les Financements mobilisables en 2024

La DREAL a annoncé une augmentation de sa dotation pour la Réserve naturelle de 5%.

En conséquence, celle du Conseil Départemental de l'Isère qui représente 20% de celle de la DREAL augmenterait dans les mêmes proportions.

Cette augmentation des recettes de 12 458 € **permet le maintien des moyens humains et la poursuite des actions menées sur le territoire de la réserve naturelle.**

A ces dotations, s'ajoutent 2 subventions pour mener à bien l'animation et la sensibilisation à l'environnement.

Les **recettes prévisionnelles** s'élèvent ainsi à **322 589 €** et correspondent à :

- la dotation de fonctionnement de la DREAL à hauteur de 218 015 € - en hausse de 5% (2023 : 207 634 €),
- la subvention du Conseil Départemental de l'Isère, habituellement attribuée dans le cadre de la taxe sur les espaces naturels sensibles, correspondant à 20% de la dotation de la DREAL soit 43 603 € (2023 : 41 526 €),
- la dotation de l'Etat relative aux actions d'animation et de sensibilisation pour 35 971 €,
- une subvention du fonds vert sollicitée à hauteur de 25 000 €.

Pour mener à bien la totalité du programme décrit ci-après, la Réserve naturelle mobilisera **66 952 € sur son excédent disponible.**

Le programme d'activités 2024

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement (gestion administrative et institutionnelle, budget, recherche de financements, interservices avec le Parc, etc...). s'élèvent de manière prévisionnelle à 43 094 € .

Des dépenses dédiées aux actions sur la Réserve naturelle à hauteur de 346 447 €.

Ces dépenses s'organisent en deux axes d'intervention pour chacune des 5 thématiques :

- L'accompagnement **financier pour la gestion de la RN** (prestations extérieures diverses) qui s'établit à 123 277 €.

Comme les années précédentes, l'accent est mis sur la sensibilisation, la communication et l'éducation à l'environnement.

- **L'ingénierie technique** à hauteur de 223 170 €.

Sur ces bases, la synthèse du budget s'établit à **389 541 €**.

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget annexe de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse.

LISTE DES ACTIONS - PROGRAMMATION 2024

Le Président présente aux membres du Comité syndical le projet de programmation pour l'année 2024 tel que défini ci-après :

PATRIMOINE BIOTIQUE : Faune

Suivi Bouquetin
Suivi Aigle
Suivi loup
Suivi félins (Lynx et chat forestier)
Suivis faunistiques autres
Amélioration de la connaissance sur les invertébrés

PATRIMOINE BIOTIQUE : Flore

Suivi phytosociologique de la Dent de Crolles
Suivis floristiques (station patrimoniales)

PATRIMOINE ABIOTIQUE : Histoire, géopatrimoine et climat

Réfection de bornes frontière
Etude glaciers souterrains (Gouffre du Grand Glacier et Gouffre Alain Daniel)/Suivis souterrains
Natur'adapt
Suivi Phénoclim

SENSIBILISATION – EDUCATION - COMMUNICATION

Rencontres avec les acteurs autour du film de la RN/Festivals
Réalisation de 5 nouveaux supports vidéo
Coupe Icare
Intervention grand public et à destination des socio-professionnels
Entretien et remplacement de la signalétique de terrain et suivi de la fréquentation
Gestion de la fréquentation et des conflits d'usages
Etude qualitative de la fréquentation
Canalisation randonnée sur le Pré de la Dent de Crolles
Nettoyage d'un site de déchets sur le Mont Granier

Création d'outils de communication
Pédagogie / et sensibilisation/ communication
Surveillance
Renforcement de l'animation du site par la prise d'AMM

Contributions dans les réseaux partenaires et administratif
Evaluation du plan de gestion à mi-parcours
Gestion pérenne de la Réserve

- *Vu la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024,*
- *Vu la présentation du programme d'activités 2024,*
- *Compte tenu de l'ensemble des financements mobilisés auprès de l'ensemble des partenaires de la Réserve naturelle des hauts de Chartreuse,*

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***D'approuver la liste des opérations et activités présentées,***
- ***De valider l'engagement de la Réserve naturelle à réaliser ces opérations et activités,***
- ***De mandater le Président pour solliciter les financeurs,***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre des actions et activités ci-dessus défini.***

Votants (en voix) : 105
Exprimés (en voix) : 105
Pour : 105
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

4 – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE – MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

Point présenté par le Président

L'ordonnance du 17 février 2021, réformant la protection sociale complémentaire des trois fonctions publiques, introduit une obligation de cofinancement par les collectivités territoriales de la couverture prévoyance à compter de l'année 2025.

Aux termes de l'article L827-7 du Code général de la fonction publique, les centres de gestion ont l'obligation de conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Ainsi, le CDG 38 a décidé de lancer une consultation afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance.

Le CDG 38 propose donc aux employeurs intéressés de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

À l'issue de cette consultation les collectivités conserveront l'entière liberté de signer ou non la convention de participation qui leur sera proposée.

Vu les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu les articles L 221-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la négociation et accords collectifs,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023,

Vu l'avis du comité social territorial du 30 novembre 2023, pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité,

Considérant l'intérêt de participer au marché mutualisé proposé par le Centre de gestion de l'Isère et afin de pouvoir prendre une décision avant fin 2024,

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- **De se joindre à la convention de participation dans le domaine de la prévoyance que le Centre de gestion de l'Isère prévoit de conclure conformément à l'article L827-7 du Code général de la fonction publique ;**
- **De donner mandat au CDG38 pour lancer la consultation, participer aux négociations avec les candidats ainsi qu'à toutes les actions nécessaires à sa conclusion ;**
- **D'accepter la participation minimale prévue réglementairement.**

Votants (en voix) : 105

Exprimés (en voix) : 105

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

QUESTIONS DIVERSES

Avant de laisser la place aux élections des représentants du bureau syndical des 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} collèges, le Président passe la parole aux élus qui le souhaitent :

Guillaume CHASSAGNON, annonce la 1^{ère} fête des fromages de Chartreuse, organisée par l'office de tourisme Cœur de Chartreuse et le Parc, qui aura lieu le dimanche 24 mars prochain à St Laurent du Pont.

Denis USSEGLIO-THOMASETTI annonce le marché de l'artisanat, des potiers et des producteurs le 2 juin sur la commune de La Flachère.

Arthur BOIX-NEVEU, maire de Barberaz, fait part des difficultés d'approvisionnement en Bois de Chartreuse pour le gros œuvre de la construction de l'extension de l'école de la commune.

Gilbert GUIGUE, Vice-président à la forêt filière bois du Parc, fait savoir que ce problème a été soulevé lors du dernier conseil d'administration du CIBC. Ils vont réfléchir à trouver une solution pour la production et le stockage, mais cela va prendre du temps.

Anne GERIN présente la 3^{ème} édition du Festival Stravinsky à Voreppe, du 14 au 17 mars. La ville rend hommage à ce compositeur qui a vécu 4 ans sur la commune. Le thème est Metropolis, c'est toutes les villes où il a vécu, comme Paris, New-York, St Pétersbourg... et Voreppe

Départ de Jean-Xavier BOUCHERLE

5 – ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES 5^{EME}, 6^{EME} ET 7^{EME} COLLEGES AU BUREAU SYNDICAL

La composition du bureau syndical est définie par l'article 8 des statuts.

Le bureau syndical est composé de 31 membres élus par les collèges suivants :

- . 1^{er} collège : les délégués désignés par la Région élisent 3 représentants ayant chacun 6 voix délibératives,
- . 2^{ème} collège : les délégués désignés par le Conseil Départemental de l'Isère élisent 3 représentants ayant chacun une voix délibérative,
- . 3^{ème} collège: les délégués désignés par le Conseil Départemental de la Savoie élisent 2 représentants ayant chacun une voix délibérative,
- . 4^{ème} collège : les délégués désignés par les villes portes sont les 3 représentants des villes portes et portent chacun une voix délibérative,
- . 5^{ème} collège : les délégués élus par les communes « Centre » élisent 10 représentants ayant chacun une voix délibérative,
- . 6^{ème} collège : les délégués élus par les communes « Piémont » élisent 6 représentants ayant chacun une voix délibérative,
- . 7^{ème} collège : les délégués élus par les intercommunalités élisent 4 représentants ayant chacun une voix délibérative.

L'article 9 des statuts précise que « Le Président, élu par le Comité Syndical est membre de droit du bureau syndical qu'il préside. Aussi le collège dont il est issu ne pourra en aucun cas compter plus de représentants au bureau que le nombre prévu dans les présents statuts ».

RAPPEL DU MODE DE SCRUTIN

Chaque collège (5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} collèges) procède à la désignation de son ou ses représentant(s) au Bureau Syndical, par vote à bulletin secret.

Le nombre d'inscrits et de votants s'apprécie collège par collège.

Pour être élu, il faut obtenir :

- aux 2 premiers tours, la majorité absolue
- au 3^o tour, la majorité relative ; en cas d'égalité des suffrages le plus âgé est déclaré élu.

Les majorités absolue et relative s'apprécient par rapport au nombre de suffrages exprimés.

5° COLLEGE : COMMUNES CENTRE **Les représentants ont 1 voix chacun**

Pour le 5° collège le nombre de sièges à pourvoir au Bureau syndical est de **DIX**.

Cependant, au vu de l'article 9 des statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse il est rappelé que « *Le Président élu par le Comité Syndical est membre de droit du bureau syndical qu'il préside, aussi le collège dont il est issu ne pourra en aucun cas compter plus de représentants au bureau que le nombre prévu dans les présents statuts* »

Le collège ne sera donc fondé qu'à élire NEUF représentants au Bureau syndical

Déroulement des opérations de vote :

Ont été désignés pour la tenue du bureau de vote :

Président du bureau de vote : Corine WOLFF

Désignation de deux assesseurs : Sylvène ALLARD, Peggy MALLIER, agents du Parc

Désignation de deux scrutateurs : Karine BAILLEUX, Emmanuelle VIN, agents du Parc

Déclaration de candidatures :

| | |
|--------------------|----------------------------|
| BREYTON Stéphanie | Entremont le Vieux |
| CHAVAND Christelle | St Christophe la Grotte |
| CLOUZEAU Dominique | Plateau des Petites Roches |
| DELPHIN Maurice | St Aupre |
| EYMERY Clémentine | Les Echelles |
| GUSMEROLI Stéphane | St Pierre de Chartreuse |
| MICHALLET Bernard | Proveysieux |
| MONIN Michelle | Miribel les Echelles |
| MOREL Véronique | St Laurent du Pont |

1^{ER} TOUR : majorité absolue requise

Inscrits 34 à 1 voix
Votants 22 à 1 voix
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Exprimés : 22 à 1 voix

Majorité absolue : 12

Résultats du 1^{er} tour :

Ont obtenu :

| | | |
|--------------------|----------------------------|---------|
| BREYTON Stéphanie | Entremont le Vieux | 22 voix |
| CHAVAND Christelle | St Christophe la Grotte | 22 voix |
| CLOUZEAU Dominique | Plateau des Petites Roches | 22 voix |
| DELPHIN Maurice | St Aupre | 21 voix |
| EYMERY Clémentine | Les Echelles | 22 voix |
| GUSMEROLI Stéphane | St Pierre de Chartreuse | 22 voix |
| MICHALLET Bernard | Proveysieux | 22 voix |
| MONIN Michelle | Miribel les Echelles | 22 voix |
| MOREL Véronique | St Laurent du Pont | 22 voix |

Pour le 5^{ème} collège :

BREYTON Stéphanie, CHAVAND Christelle, CLOUZEAU Dominique, DELPHIN Maurice, EYMERY Clémentine, GUSMEROLI Stéphane, MICHALLET Bernard, MONIN Michelle, MOREL Véronique sont déclarés élus au sein du Bureau syndical, au premier tour, à la majorité absolue.

6° COLLEGE : COMMUNES PIEMONT **Les représentants ont 1 voix chacun**

Pour le 6° collège le nombre de sièges à pourvoir au Bureau syndical est de **SIX**.

Déroulement des opérations de vote :

Ont été désignés pour la tenue du bureau de vote :

Président du bureau de vote : Anne GERIN

Désignation de deux assesseurs : Laure BELMONT, Suzanne FORET, agents du Parc

Désignation de deux scrutateurs : Sophie ROY, Marion HEZARD, agents du Parc

Déclaration de candidatures :

| | |
|----------------------|----------------------|
| BOIX-NEVEU Arthur | Barberaz |
| BOUZON Elodie | St Nazaire les Eymes |
| DUPRAZ Fabien | Novalaise |
| EGO Catherine | Corenc |
| LAVAL Sylvain | St Martin le Vinoux |
| POZO Jean-Christophe | St Sulpice |

1^{ER} TOUR : majorité absolue requise

Inscrits 38 à 1 voix
Votants 22 à 1 voix
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Exprimés : 22 à 1 voix

Majorité absolue : 12

Résultats du 1^{er} tour :

| | | |
|----------------------|----------------------|---------|
| BOIX-NEVEU Arthur | Barberaz | 22 voix |
| BOUZON Elodie | St Nazaire les Eymes | 22 voix |
| DUPRAZ Fabien | Novalaise | 22 voix |
| EGO Catherine | Corenc | 22 voix |
| LAVAL Sylvain | St Martin le Vinoux | 22 voix |
| POZO Jean-Christophe | St Sulpice | 22 voix |

Pour le 6^{ème} collège :

BOIX-NEVEU Arthur, BOUZON Elodie, DUPRAZ Fabien, EGO Catherine, LAVAL Sylvain, POZO Jean-Christophe sont déclarés élus au sein du Bureau syndical, au premier tour, à la majorité absolue.

7° COLLEGE : INTERCOMMUNALITES

Les représentants ont 1 voix chacun

Pour le 7° collège le nombre de sièges à pourvoir au Bureau syndical est de **QUATRE**.

Déroulement des opérations de vote :

Ont été désignés pour la tenue du bureau de vote :

Président du bureau de vote : Nathalie BERANGER

Désignation de deux assesseurs : Mathieu GAVEND , Déborah BARTHELET, agents du Parc

Désignation de deux scrutateurs : Laurent FILLON, Gaëtan PASCAL, agents du Parc

Déclaration de candidatures :

| | |
|------------------------|--------------------------|
| BASSET Michel | Le Grésivaudan |
| DEPINOIS Marc | Grenoble Alpes Métropole |
| MOLLIERE Denis | Pays Voironnais |
| PICHON-MARTIN Bertrand | Cœur de Chartreuse |
| ZUCCHERO Pascal | CC Lac d'Aiguebelette |

1^{ER} TOUR : majorité absolue requise

Inscrits 7 à 1 voix

Votants 6 à 1 voix

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Exprimés : 6 à 1 voix

Majorité absolue : 4

Résultats du 1^{er} tour :

| | | |
|------------------------|--------------------------|--------|
| BASSET Michel | Le Grésivaudan | 4 voix |
| DEPINOIS Marc | Grenoble Alpes Métropole | 5 voix |
| MOLLIERE Denis | Pays Voironnais | 4 voix |
| PICHON-MARTIN Bertrand | Cœur de Chartreuse | 6 voix |
| ZUCCHERO Pascal | CC Lac d'Aiguebelette | 5 voix |

Pour le 7^{ème} collège :

DEPINOIS Marc, PICHON-MARTIN Bertrand et ZUCCHERO Pascal sont déclarés élus au sein du Bureau syndical, au premier tour, à la majorité absolue.

Soit TROIS représentants – il y a lieu de procéder à un deuxième tour pour UN représentant.

2^{EME} TOUR : majorité absolue requise

Inscrits 7 à 1 voix
Votants 6 à 1 voix
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Exprimés : 6 à 1 voix

Majorité absolue : 4

Résultats du 2^{eme} tour :

| | | |
|----------------|-----------------|--------|
| BASSET Michel | Le Grésivaudan | 3 voix |
| MOLLIERE Denis | Pays Voironnais | 3 voix |

Il y a lieu de procéder à un troisième tour.

3^{EME} TOUR : majorité relative

Inscrits 7 à 1 voix
Votants 6 à 1 voix
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Exprimés : 6 à 1 voix

Résultats du 3^{eme} tour :

| | | |
|----------------|-----------------|--------|
| BASSET Michel | Le Grésivaudan | 2 voix |
| MOLLIERE Denis | Pays Voironnais | 4 voix |

Pour le 7^{eme} collège :

MOLLIERE Denis est déclaré élu au sein du Bureau syndical, au troisième tour, à la majorité relative.

Ce procès-verbal est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

<https://www.parc-chartreuse.net/comprendre-le-parc/la-vie-administrative-du-parc/proces-verbaux-des-comites-et-bureaux-syndicaux/>

LISTE DES PRESENTS - Comité syndical du 13 mars 2024

1^{er} collège – Délégués du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

1 représentant = 6 voix délibératives

BERANGER Nathalie

MARCHE Emilie

2^{ème} Collège - Délégués du Conseil départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

DOLGOPYATOFF BURLET Céline déléguée titulaire

FAURE Nathalie déléguée titulaire

GERIN Anne déléguée titulaire

3^{ème} Collège - Délégués du Conseil départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

GUIGUE Gilbert délégué titulaire

WOLFF Corine déléguée titulaire

4^{ème} Collège –Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

GRENOBLE HABFAST Claus délégué titulaire

5^{ème} collège – Délégués des communes Centre

1 représentant = 1 voix délibérative

ATTIGNAT ONCIN RUBIER Éric délégué titulaire

CORBEL PUTOT Éric délégué titulaire

ENTRE DEUX GUIERS BOUCHERLE Jean-Xavier délégué titulaire

ENTREMONT LE VIEUX BREYTON Stéphanie déléguée titulaire

LA SURE EN CHARTREUSE DELPHIN Jean-Luc délégué titulaire

LE SAPPEY EN CHARTREUSE ESCARON Dominique délégué titulaire

LES ECHELLES EYMERY Clémentine déléguée titulaire

MIRIBEL LES ECHELLES MONIN Michelle déléguée titulaire

PLATEAU DES PETITES ROCHES CLOUZEAU Dominique déléguée titulaire

PROVEYSIEUX MICHALLET Bernard délégué titulaire

QUAIX EN CHARTREUSE MERLE Alain délégué titulaire

ST AUPRE DELPHIN Maurice délégué titulaire

ST CASSIN LALINDE Catherine déléguée titulaire

ST CHRISTOPHE LA GROTTTE CHAVAND Christelle déléguée titulaire

ST ETIENNE DE CROSSEY CHASSAGNON Guillaume délégué titulaire

ST LAURENT DU PONT MOREL Véronique déléguée titulaire

ST NICOLAS DE MACHERIN PIEUCHOT Ghislaine déléguée titulaire

ST PIERRE DE CHARTREUSE GUSMEROLI Stéphane délégué titulaire

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BARBERAZ BOIX-NEVEU Arthur délégué titulaire

CORENC EGO Catherine déléguée titulaire

DULLIN GARCIA Murielle déléguée titulaire

LA BUISSE VANPRAET Daphné déléguée titulaire

LA FLACHERE USSEGLIO-THOMASETTI Denis délégué titulaire et ROCHAS Henri délégué suppléant

LUMBIN ROBIN Grégory délégué suppléant

MONTAGNOLE SECO Marc délégué titulaire

NOVALAISE DUPRAZ Fabien délégué titulaire

PORTE DE SAVOIE GUILLEMAT Serge délégué titulaire

ST ALBAN DE MONTBEL DUPERCHY Pierre délégué titulaire

ST ISMIER CANIVET Bernard délégué suppléant

ST MARTIN LE VINOUX LAVAL Sylvain délégué titulaire

ST NAZAIRE LES EYMES BOUZON Elodie déléguée titulaire

ST SULPICE POZO Jean-Christophe délégué titulaire et FERRARI Marcel délégué suppléant

STE MARIE D'ALLOIX FASOLA Frédéric délégué titulaire

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CC CŒUR DE CHARTREUSE PICHON MARTIN Bertrand délégué titulaire

CC LE GRESIVAUDAN BASSET Michel délégué titulaire

CA GRENOBLE ALPES METROPOLE DEPINOIS Marc délégué titulaire

CA PAYS VOIRONNAIS MOLLIERE Denis délégué titulaire

CC LAC D'AIGUEBELETTE ZUCCHERO Pascal délégué titulaire

INVITES :

REMOND Luc Maire de la commune de Voreppe

MADLRIEUX Sophie Co-présidente du conseil scientifique

BOULLIER Anne-Marie de la commune de Meylan

MEMBRES DE L'EQUIPE TECHNIQUE :

BAILLEUX Karine ; BARTHELET Déborah ; BELMONT Laure ; BIOLLAZ Noémie ; CLOITRE Martine ; FORET Suzanne ; FATELA Artur ; FILLION Laurent ; FRACHISSE Marion ; GAVEND Mathieu ; GRANDJEAN Sylvène ; HEZARD Marion ; MALLIER Peggy ; PASCAL Gaëtan ; ROY Sophie ; VIN Emmanuelle

LISTE DES POUVOIRS ET EXCUSES - Comité syndical du 13 mars 2024

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

1 représentant = 6 voix délibératives

CHAIX Nathalie à BERANGER Nathalie
LAÏDOUNI-DENIS Myriam à MARCHE Emilie
VIAL Cédric à BERANGER Nathalie
MONTORO SADOUX Marie-Pierre à CHAIX Sandrine

2^{ème} collège – Délégués du Conseil départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

BENHAMOU Franck à DOLGOPYATOFF BURLET Céline
SUSZYLO Christophe à GERIN Anne

3^{ème} collège – Délégués du Conseil départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

VOIRON BONNARDON Pierre à GERIN Anne
CHAMBERY BÂABÂA Jimmy à BOIX-NEVEU Arthur

5^{ème} collège – Délégués des Communes Centre

1 représentant = 1 voix délibérative

APREMONT DUPRAZ Marc (tit) à ESCARON Dominique
LA BAUCHE LABRUDE Evelyne (tit) à CLOUZEAU Dominique
MERLAS GROS-BONNIVARD Patrice (tit)
MONT ST MARTIN MAILLOT Isabelle (tit) à MERLE Alain
SARCENAS MOUGIN Nicolas (tit) et SEBBAR Nathalie (sup)
ST PIERRE D'ENTREMONT 38 GAUTIER Marc (tit)
ST PIERRE D'ENTREMONT 73 DEVAUTON Thierry (tit) à GUSMEROLI Stéphane
ST THIBAUD DE COUZ ZANNA Maryline (tit) à GUSMEROLI Stéphane
VIMINES BERNARD-PEYRE Gaëlle (tit) et CHAMPROND Nicolas (sup)

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BERNIN LAMBERT Hervé (tit) à EGO Catherine
COGNIN REY René (tit) à GUIGUE Gilbert
CROLLES DUMAS Isabelle (tit) à DOLGOPYATOFF BURLET Céline
GERBAIX COURTOIS Gilbert (tit)
JACOB BELLECOMBETTE BOCHATON Brigitte (tit) à GUIGUE Gilbert – et SUCHERE Séverine (sup)
LE TOUVET GAUCHON Sandrine (tit) et BILLARD Cécile (sup)
LEPIN LE LAC BOITEZ Rodolphe (tit)
LUMBIN SEMANAZ Géraud (tit)
NANCES BALZER Armelle (sup)
NOVALAIRE MARCHAIS Marie-Lise (tit)
ST BALDOPH BELLINGHERY Éric (tit) à ESCARON Dominique
ST EGREVE DELCAMBRE Philippe (tit) à LAVAL Sylvain
ST VINCENT DE MERCUZE BURDET Gérard (tit) à LAVAL Sylvain

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

CŒUR DE SAVOIE BAZIN Jean-Jacques (tit) à GUILLEMAT Serge

INVITES :

BERTHET Martine Sénatrice de la Savoie
BRUN Jean-Jacques Co-président du Conseil Scientifique
BONNIVARD Emilie Députée de la Savoie
IORDANOFF Jérémie Députée de l'Isère
JACQUIER-LAFORGE Elodie Députée de l'Isère
MICHALLET Damien Sénateur de l'Isère
PADEY Didier Député de la Savoie
SAVIN Michel Sénateur de l'Isère
SIMPLICIEN Laurent Sous-préfet de l'Isère